

# Un foyer pour les détenus en attendant la liberté

À Nantes, des familles accueillent chez elles des prisonniers de longue durée lors des permissions de plusieurs jours pour qu'ils réapprennent la vie hors des murs.

## Reportage

Un grand lit, deux tables de chevet, un meuble de rangement. La chambre est assez sommaire mais confortable. Au mur, une photo de Guy Gilbert, le curé des loubards, souvenir d'une rencontre en 1997. Dans cette pièce, située à l'étage de leur maison, Monique et Bernard Thuillier accueillent des détenus en permission. « On avait envie d'aider. Les familles de détenus, au début, et finalement, les prisonniers eux-mêmes. »

### Quatorze familles

L'ancienne enseignante et l'ancien paysagiste n'ont pourtant rien à voir avec le milieu carcéral. Ni de près, ni de loin. Ils se reconnaissent une « fibre éducative ». Et surtout, « une grande confiance dans l'humanité ». Pas une fois, ils n'ont eu peur d'ouvrir leur porte à un détenu. Ceux qu'ils reçoivent ont pourtant été condamnés à de lourdes peines. « Si c'est pour un meurtre à l'arme blanche, disons que c'est peut-être mieux de ranger sa collection de couteaux », sourit Bernard.

Jamais, les deux retraités n'ont questionné leurs hôtes sur leur crime. « C'est à eux de nous le dire, quand ils le veulent, comme ils le peuvent. » Sans jugement, toujours. « On n'est pas là pour ça. » Pas d'angélisme pour autant, Bernard et Monique pensent toujours aux victimes. « On sait qu'elles existent. Mais il faut accompagner ces gars parce qu'un jour ils vont ressortir. »

Il y a sept ans, le couple a rejoint l'association nantaise L'Étape, qui accompagne les détenus de longue durée pour préparer leur sortie de prison. Le dispositif est unique en



Les Thuillier et treize autres familles accueillent des détenus longue durée.

France. Au total, 14 familles d'accueil reçoivent chacune un détenu à la maison, tous les trois mois, pendant trois ou quatre jours, jusqu'au retour à la liberté.

### Le goût de la vraie vie

Les peines d'emprisonnement sont de huit ans en moyenne. Mais celles de vingt ans ne sont pas rares. « Certains ont passé plus de la moitié de leur vie derrière les barreaux », confie Nicolas Bougeard, directeur du pôle insertion de L'Étape.

L'accueil en familles les aide à « retrouver le goût de la vraie vie » après avoir eu la prison comme seule référence. « En détention, on se sent dans une fausse impression de sécurité », confirme Jean-François, condamné à douze ans de réclusion. Vous êtes tellement assistés qu'à

un moment, vous n'avez plus envie d'en sortir. »

Faire des courses, préparer à manger, ouvrir une fenêtre sans barreau, rencontrer des gens. Tous les actes banals du quotidien prennent une dimension gigantesque. « Le premier jour, je passais mon temps à tout sentir », se souvient Jean-François, sorti de prison en mai.

Très encadré, le dispositif n'affiche qu'un seul échec en vingt ans et près de 250 prisonniers suivis. Le vol d'un chéquier et d'une voiture. La confiance comme principe de base fait des miracles. Et crée des liens. Les Thuillier sont toujours en contact avec tous les détenus qu'ils ont déjà reçus chez eux.

## Repères

**Les détenus.** Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'administration pénitentiaire prend en charge 249 298 personnes : 76 601, sous écrou ; 172 007 autres en milieu ouvert. Différentes mesures sont concernées : sursis avec mise à l'épreuve (mesures liées aux faits reprochés), travail d'intérêt général, liberté conditionnelle, contrôle judiciaire ou ajournement avec mise à l'épreuve (la personne jugée est sous probation alors que la peine est prononcée à une date ultérieure).

**Le personnel.** Ils sont 37 801 agents. 27 115 personnels de surveillance assurent la garde des personnes confiées par les autorités judiciaires. 5095 travaillent pour les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Ils surveillent et favorisent la réinsertion sociale des personnes condamnées.

**Les établissements.** On en compte 187. 86 sont des maisons d'arrêt, pour les peines inférieures à deux ans, les personnes en attente de jugement et celles en attente d'affectation dans un établissement pour peine. Il y en a cent : les centres de détention (peines de plus de deux ans), les maisons centrales (détenus longue durée), les centres pénitentiaires, mixtes, avec maison d'arrêt, centrale et/ou centre de détention, et les six établissements pour mineurs. Enfin, un établissement public de santé nationale, à Fresnes, assure la prise en charge somatique.

Stéphanie BAZYLAK.

Source : ministère de la Justice.